


MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211281-DE
					Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
15	11	3	1	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/8-1**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **VAE : service de mise à disposition**

Vu la délibération du bureau communautaire du 23 juin 2021 n°9/8-3,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser la mise à disposition à titre gratuit pour les organismes et structures publique,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la gratuité aux organismes et structures publiques,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec ces organismes,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021
					Reçu en préfecture le 21/10/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	3	1	0	ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211291-DE
		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**N°12/9-1**

**PATRIMOINE / BATIMENTS**

**FCSC Rugby : avenant n°4 de prolongation du bail de location 23, rue Carnot à Saint-Claude**




Vu le bail précaire de location entre le FCSC RUGBY et la Communauté de communes dont le terme était prévu le 31/12/2018 moyennant un loyer mensuel de 400 €,

Vu les avenants de prolongation accordés pour les années 2019, 2020 et 2021,

Vu la demande du FCSC RUGBY de prolonger le bail,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location pour une durée de 6 mois à compter du 01/01/2022 jusqu'au 30/06/2022 moyennant un loyer mensuel de 400 € TTC,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211292-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<b>Délibération conforme</b> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
		Date et lieu de la séance			 
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/9-2**

### **PATRIMOINE / BATIMENTS**

#### **INFA : avenant n°5 de prolongation du bail de location 1, rue du Tomachon à Saint-Claude**


Vu le bail précaire de location entre l'INFA et la Communauté de communes dont le terme était prévu le 31/12/2018,

Vu les avenants de prolongation accordés pour les années 2019, 2020 et 2021,

Vu la demande de l'INFA de prolonger le bail jusqu'au 31/12/2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022 moyennant un loyer mensuel de 564 € TTC, charges récupérables en sus,
- **PRECISE** qu'une provision pour charges sera appliquée mensuellement de 160 € et le montant des charges sera régularisé en fin d'année,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211293-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
15	11	3	1	0		
		Date et lieu de la séance				
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **N°12/9-3**

#### **PATRIMOINE / BATIMENTS**

##### **Onlineformapro : avenant n°4 de prolongation du bail de location 11, rue Lacuzon – Saint-Claude**


Vu le bail précaire de location entre Onlineformapro et la Communauté de communes dont le terme était prévu le 31/12/2018,

Vu les avenants de prolongation accordés pour les années 2019, 2020 et 2021,

Vu la demande d'Onlineformapro de prolonger le bail jusqu'au 31/12/2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022 moyennant un loyer mensuel de 1 069.34 € TTC après l'indexation prévue au bail initial,
- **PRECISE** qu'une provision pour charges sera appliquée mensuellement de 23 € et le montant des charges sera régularisé en fin d'année,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211294-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :	
15	11	3	1	0		
		Date et lieu de la séance				
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>				

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

#### **N°12/9-4**

#### **PATRIMOINE / BATIMENTS**




#### **Rénovation du bâtiment Carnot : avenant n°3 – Serge roux**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article donnant compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avenant proposé par Serge Roux architecte DPLG relatif à la démolition du bâtiment,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°3 proposé par Serge Roux Architecte DPLG d'un montant de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC,
- **ACTE** que le nouveau montant du marché est de 75 926.16 € HT soit 91 111.39 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021
					Reçu en préfecture le 21/10/2021
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211295-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
		Date et lieu de la séance			 
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/9-5**

### **PATRIMOINE / BATIMENTS**

#### **MDS du Lizon : avenant au bail professionnel**

Vu le contrat de bail professionnel conclu entre l'association « Maison de santé du Lizon », la commune de Coteaux du Lizon et la Communauté de communes le 07/12/2016,

Vu l'avenant en date du 31/05/2018,

Vu la décision n°23-2020 relative à la suspension de l'application de l'indexation des loyers,

Vu les départs des kinés de la MDS du Lizon,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la prise en charges des locaux vacants du 01/03/2021 au 31/08/2021,

Considérant qu'il est nécessaire des réajuster la répartition des loyers à compter du 01/09/2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'appliquer l'indexation à compter du 01/01/2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** la prise en charge des loyers vacants pour la période du 01/03/2021 au 31/08/2021 pour un total de 3 976.06 €,

Envoyé en préfecture le 21/10/2021


Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211295-DE

- **APPROUVE** la nouvelle répartition des loyers comme suit :
  - o Pour la commune de Coteaux du Lizon : 1 142.83 €
  - o Pour l'Association Maison de santé du Lizon : 1 786.67 €
  
- **APPROUVE** l'application de l'indexation des loyers à compter du 01/01/2022 (indice ILAT T2 2021=116.46) d'un montant de 1 164.12 € pour la commune de Coteaux du Lizon et 1 819.96 € pour l'Association Maison de santé du Lizon,
  
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG202112111-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
		Date et lieu de la séance			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/11-1**

### **SPORTS**

#### **Restructuration du centre nautique du Martinet : choix du contrôleur technique et coordinateur sécurité et santé**

Vu les statuts de la communauté de communes en matière d'équipements sportifs,

Vu l'opération de restructuration du centre nautique du Martinet,



Vu la consultation lancée pour la mission du contrôleur technique et la mission de coordinateur sécurité et santé,

Vu les offres reçues,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir l'offre d'APAVE pour la mission de contrôleur technique d'un montant de 17 235 € HT, soit 20 682 € TTC,
- **DECIDE** de retenir l'offre d'APAVE pour la mission de coordinateur sécurité et santé d'un montant de 12 975 € HT, soit 15 570 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 08/11/2021
					Reçu en préfecture le 08/11/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG2112112B-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			 

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°12/11-2

### **SPORTS**

#### **Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°1 du lot n°7 « Doublages/Cloisons/Peintures/Faux plafonds » - entreprise Bonglet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,


Vu les modifications apportées par l'entreprise Bonglet au lot n°7 pour des modifications sur la structure,

Vu la fiche modificative proposée par l'entreprise,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 octobre 2021,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 concernant une moins-value de -11 438.86 € HT pour le lot 7,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 70 575.37 € HT soit 84 690.44 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021
					Reçu en préfecture le 21/10/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG202112131-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
		Date et lieu de la séance			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## N°12/13-1

### COMMUNICATION

#### Reportage photos : choix du prestataire et approbation de la convention avec les communes

Vu les statuts de la communauté de communes concernant les équipements touristiques,

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir illustrer les sites internet, les supports papier, promouvoir le territoire et la destination numériquement ou via des impressions grand format,

Vu le souhait de faire réaliser 10 photos été et 10 photos hiver de chaque commune en drone et au sol,

Vu la consultation lancée,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir les cessions de droits à l'infini,

Vu les offres reçues,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir l'offre de Maxime Noyon pour 20 photos par commune pour un montant de 6 050 € TTC,
- **APPROUVE** la convention proposée avec les communes adhérentes au projet,
- **ACTE** la participation financière des communes à 150 € TTC pour 20 photos,

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG202112131-DE

- **ACTE** la cession de droits à l'infini pour toute utilisation et impression en grand format,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021
					Reçu en préfecture le 21/10/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	3	1	0	ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211231-DE
		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### N°12/3-1

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### **RGPD : règlement général sur la protection des données**

Le règlement général sur la protection des données, plus connu sous le sigle RGPD constitue une réglementation adoptée au niveau de l'Union européenne en vue d'assurer la protection des données à caractère personnel.

Il vise alors à renforcer les droits des personnes qui communiquent leurs données personnelles, à responsabiliser les différentes parties concernées dans la réception et le traitement de ces données et enfin, à apporter plus de fiabilité en matière de régulation de la protection.

Contrairement à la directive mise en place en 1995 concernant la protection des données personnelles, le RGPD s'appliquera directement aux 28 Etats membres et ne demandera aucune procédure d'adoption préalable au niveau national pour devenir effectif.

Le RGPD a été adopté le 14 avril 2016 et est devenu effectif depuis le 25 mai 2018, sur tout le territoire européen.

La France quant à elle l'a entérinée dans sa législation nationale à travers une loi votée dès le 14 mai 2018, entrée en vigueur le 20 juin 2018. La CNIL est en France l'organisme principal de contrôle et de sanction pour tout ce qui touche à la protection des données.

Le nouveau règlement général sur la protection des données personnelles va donner plus de contrôle aux citoyens quant aux données qui les concernent tout en simplifiant les règles à respecter par les entreprises en la matière.




Pour faire appliquer la RGPD au sein de la collectivité, une convention a été souscrite par délibération le 06/06/2018 auprès des services du CDG 54,

Vu le souhait de la collectivité de résilier ce contrat du fait du service rendu,

Vu la consultation lancée et les offres reçues,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir XEFI pour un montant de 1 068 € TTC la première année + 80 € TTC de suivi,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211251-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
		Date et lieu de la séance			 
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/5-1**

### **FINANCES**


#### **AFI : contrat de maintenance**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 6-5-1 concernant les équipements culturels,

Considérant qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de maintenance avec la Société AFI pour l'ensemble des logiciels et hébergement du réseau de médiathèques,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le nouveau contrat pour l'année 2022 pour un montant de 12 305.66 € HT, soit 14 766.79 € TTC, reconductible 2 fois sans pouvoir excéder 3 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211252-DE
					Délibération conforme Le Président, <b>Raphaël PERRIN</b> Signé par :
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
15	11	3	1	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/5-2**

### **FINANCES**

#### **Socomec : contrat de maintenance**

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 6-5-1 concernant les équipements culturels,

Considérant qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de maintenance du moduleur de la médiathèque,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le nouveau contrat à compter du 18/09/2021 pour une durée de 12 mois pour un montant de 1 514.08 € HT, soit 1 816.90 € TTC, reconductible par tacite reconduction,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	3	1	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance <b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 21/10/2021  
 Reçu en préfecture le 21/10/2021  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211261-DE

*Délibération conforme*  
**Le Président,**  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/6-1**

### **ECONOMIE**

#### **Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune des Moussières**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 I / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des Communautés de Communes est demandé,

Vu la délibération n° 2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au plan de relance départemental aux forces vives,



Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211261-DE

Vu la délibération N° 4/6-3-5 du 16 décembre 2020 accordant à la commune des Moussières une subvention d'un montant total de 10 255 € pour des travaux de rénovation de deux bâtiments publics communaux d'un montant de 41 023 €,

Vu le montant total des dépenses s'élevant à 46 109.35 € HT,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 25%, soit 11 527.33 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	3	1	0
Date et lieu de la séance				
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de</b> <b>communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>		

Envoyé en préfecture le 21/10/2021  
 Reçu en préfecture le 21/10/2021  
 Affiché le Berger  
Levrault  
 ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211262-DE

*Délibération conforme*  
**Le Président,**  
**Raphaël PERRIN**  
*Signé par :*



**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/6-2**

### **ECONOMIE**

#### **ZA Chambouille 3 - Chassal-Molinges : vente de parcelles à la société NOVASSU**

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de notre politique d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu notre règlement d'intervention approuvé lors du bureau communautaire du 23 juin 2021,

Vu la compétence en matière d'actions de développement économique,



Vu la demande de Monsieur Piron, gérant de la société NOVASSU d'acquérir les parcelles N° B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B475, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700m<sup>2</sup> pour la construction d'un site de production supplémentaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 02 septembre 2020 donnant délégation au bureau,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 11/6-4 prise par le bureau communautaire du 08 septembre 2021
- **AUTORISE** la vente des parcelles n° N° B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B475, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700 m<sup>2</sup> située dans la zone artisanale de Chambouille 3,

- **ACTE** que le prix de revient de cette parcelle est de 10.18 € au m<sup>2</sup> hors TVA soit un montant de 231 086 € hors TVA,
- **DECIDE** après examen du projet de soutenir par sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise ce projet,
- **FIXE** le montant de l'aide à l'immobilier d'entreprise à 94 886.00 €,
- **DECIDE** de vendre les parcelles n° N° B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B475, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700 m<sup>2</sup> moyennant le prix 136 200 € hors TVA sur marge ou 163 440 € TVA sur la marge comprise,
- **ACTE** qu'une convention sera rédigée entre les parties et viendra fixer les engagements mutuels et ce notamment en termes de maintien d'emplois,
- **RAPPELLE** que l'entreprise s'engage à maintenir pendant au moins 7 ans l'activité sur le site qui fait l'objet de la subvention intercommunale. En cas d'arrêt partiel ou total d'activité sur le site durant cette période, l'aide accordée sera transformée en avance remboursable et sera alors reversée en totalité à l'intercommunalité,
- **IMPOSE** à l'acquéreur l'obligation d'achever l'ensemble de la construction dans le délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ; ledit achèvement devant être constaté par le dépôt d'une déclaration d'achèvement et de conformité à la mairie dans le délai imparti. Précise qu'en cas d'impossibilité de construire, et quelle qu'en soit la cause (décès ou autres motifs), l'acquéreur défaillant (ou ses ayants-droits) sera dans l'obligation de revendre son lot, à première réquisition de la Communauté de Communes, faite sous pli recommandé avec accusé de réception. Cette revente sera faite au prix initial d'acquisition sans tenir compte des frais de quelque nature qu'ils soient. Elle sera faite au profit de la Communauté de Communes elle-même, qui pourra disposer du bien comme bon lui semblera. Il est toutefois précisé qu'au cas où l'acquéreur aurait contracté un prêt, en garantie duquel la parcelle vendue serait remise en garantie, la Communauté de Communes renonce à opposer cette clause tant que dureront les obligations résultant dudit prêt.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		<b>DEPARTEMENT DU JURA</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-</b> <b>JURA SAINT- CLAUDE</b>			Envoyé en préfecture le 21/10/2021
					Reçu en préfecture le 21/10/2021
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20211013-HJSCSG20211271-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <b>Le Président,</b> <b>Raphaël PERRIN</b> <i>Signé par :</i>
15	11	3	1	0	
		Date et lieu de la séance			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		<b>MERCREDI 13 OCTOBRE 2021</b> <b>Bureau de la Communauté de communes</b> <b>13bis boulevard de la République</b> <b>SAINT-CLAUDE</b>			

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 13 octobre 2021, datée du 7 octobre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

## **N°12/7-1**

### **LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS**

#### **Diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique locale : groupement de commande pour la mise en œuvre de l'opération – convention avec le PNR**

Le PNR et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude conviennent de se grouper, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique pour la mise en œuvre de l'opération « Diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique locale » et de ce fait doivent signer une convention. Le PNR est désigné comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur en vertu de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 abrogée par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018. Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation.
- Élaborer le cahier des charges et l'ensemble des documents administratifs des consultations en concertation avec les membres du groupement.
- Définir les critères de sélection des offres et les faire valider par l'ensemble des membres.
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence.
- Convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres.
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
- Procéder à la publication des avis d'attribution.
- Rédiger les procès-verbaux des commissions d'appel d'offres.
- Signer et notifier les marchés ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.
- Assurer le rôle de représentant du groupement auprès des titulaires retenus tout au long de la réalisation des marchés et jusqu'à leur réception.
- Vérifier que les dépenses soient conformes au budget de l'opération.

Chaque membre du groupement s'engage à signer avec les co-contractants retenus des marchés à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

La facturation intègre des coûts spécifiques à chaque membre :

- Le PNR prendra à sa charge 75% du montant TTC de la prestation, charge plafonnée à 10 950 € ;
- La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude prendra le reste à charge de la prestation.

Pour chacun des membres, la facturation et le paiement sont dissociés ; chaque membre assurant le règlement des dépenses lui incombant.

Chaque membre du groupement inscrit dans son budget le montant de l'opération qui le concerne et exécute comptablement les marchés pour ce qui le concerne.

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties et jusqu'à la date de réception du dernier marché.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **APPROUVE** le cahier des charges,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.